

Direction Générale

Tél. 05.53.93.47.09

Affaire suivie par Mme Stéphanie BORIE

Réf : SB/SF n° 2015.078

Marmande le 9 avril 2015

Procès-verbal du conseil municipal du Mardi 24 mars 2015

Nombre de conseillers en exercice : 33

Le Conseil Municipal de la commune de Marmande, convoqué le 18 mars 2015 s'est réuni le mardi 24 mars 2015 à 19 heures 00, dans la salle du Conseil Municipal de Marmande, en sa séance publique, sous la présidence de M. Daniel BENQUET, Maire de Marmande.

Présents : BENQUET Daniel, Maire, LABARDIN Philippe, VALAY Laurence, MANIER Bernard, CALZAVARA Martine, DUTHEIL Didier, SCHELCHER-GENEAU DE LAMARLIERE Sylvie, JACQUET Josette, Adjoint, MUNOZ Yolande, BOUGUES Marie-Françoise, CORREGES Jacqueline, HOSPITAL Michel, CHRISTEN Roland, CARBONNET Serge, COUZINEAU Patrick, MAURIN Patrick, ANGELY Lydie, CARRERE-GALDIN Nicole, VERDIER Alain, BALLEREAU Marie-Catherine, MARCHAND Jean-Pierre, DALLA SANTA Jean-Christophe, BRETAGNE Karine, SPECOGNA Marilyn, FIGUÈS Fatima, HOCQUELET Joël, CILLIERES Charles, BORDERIE Sophie, CERUTI Michel, GAY Laurent, Conseillers Municipaux –

Absents ou excusés : DUBOURG Jean-Luc - CAMPS Brigitte - MAHIEU Anne

Pouvoirs : de Brigitte CAMPS à Serge CARBONNET, d'Anne MAHIEU à Fatima FIGUES, de Jean-Luc DUBOURG à Daniel BENQUET

M. le MAIRE ouvre la séance.

Jean-Pierre MARCHAND est désigné secrétaire de séance.

M. le MAIRE donne lecture des pouvoirs puis propose à l'assemblée l'adoption du procès-verbal du Conseil Municipal du 2 février 2015 et demande si des observations doivent y être apportées.

M. CERUTI intervient et demande une correction sur un chiffre donné dans son intervention sur le DOB où il avait cité le programme de rachat de dettes publiques et privées de la Banque Européenne, le chiffre étant de 1 140 milliards d'euros et non 11 140 milliards. Il exprime comme lors de précédents conseils municipaux qu'il trouve ce PV trop synthétique.

M. le MAIRE lui confirme que l'erreur de chiffre sera rectifiée mais également que les comptes rendus des conseils resteront analytiques, synthétiques et dans les grandes lignes. Il lui rappelle que les séances sont enregistrées et à disposition en permanence sur le site de la ville de Marmande et qu'en plus dorénavant pour l'archivage, un DVD sera annexé au PV, ainsi donc il est inutile de transcrire l'ensemble des interventions.

M. le MAIRE procède au vote, M. CERUTI s'abstient. Il est adopté à l'unanimité des exprimés

Préalablement à la présentation du premier budget de la nouvelle majorité où les équilibres, les choix et les orientations ont pu être maîtrisés, M. le MAIRE revient sur les « couacs » qui ont émaillé l'avant premier tour des élections départementales, erreurs qui ont concerné 115 électeurs.

Les corrections nécessaires ont pu y être apportées à temps et les électeurs ont pu s'exprimer dans les règles.

Il précise que ces erreurs ont été possibles parce qu'il n'existait auparavant aucune procédure d'évaluation et de contrôle concernant le travail de l'agent concerné et parti

depuis à la retraite d'où la constatation tardive de ce problème et ainsi donc dès à présent des solutions seront trouvées et rapidement mises en œuvre.

Sur le budget 2015, M. le MAIRE précise qu'il s'établit à hauteur de 34 M € (26 M € pour le fonctionnement et 8 M € pour l'investissement) avec des charges de fonctionnement stables dont une baisse des charges liées aux fluides de - 6,8 %. Volonté de baisse qui permet de dégager un autofinancement important de 3,8 M € malgré la baisse des dotations.

La commune sera donc désendettée de 500 000 € supplémentaires après les 750 000 € de l'exercice précédent.

En respect de l'engagement pris à l'occasion de la campagne municipale, il annonce avoir pris la décision de soumettre à l'assemblée, une baisse importante des taux d'imposition sur le foncier bâti et non bâti sur notre 1^{er} budget de plein exercice. C'est une première dans cette ville.

J. HOCQUELET demande la parole et sur la première partie de l'intervention de M. le MAIRE, précise qu'il avait transmis dès le samedi matin précédant le 1^{er} tour, l'info des erreurs dans le découpage, à L. VALAY. Il regrette qu'on ait tenté de minimiser cette erreur car des gens n'ont pas reçu leur carte rectificative et qu'il ne s'agit pas de mettre les agents en cause.

M. le MAIRE lui répond qu'il n'a jamais été question de minimiser et que les agents ont été mobilisés toute la semaine pour la rectification et ont été exemplaires. D'ailleurs ils ont été choqués de la manière dont ils ont été traités dans la presse.

Dossier n° 1 – Reprise anticipée des résultats 2014 aux budgets primitifs 2015

J. JACQUET présente les reprises anticipées des résultats de 2014 sur le budget 2015 concernant le Budget principal Ville et les budgets annexes de l'assainissement, du SPANC et de la production d'énergie renouvelable.

Pas de remarque, le dossier est voté à l'unanimité

Votants : 33 - Abstention : 0 - Exprimés : 33 - Contre : 0 - Pour : 33 –
Dossier adopté à l'unanimité

Dossier n° 2 – Adoption du Budget Primitif 2015 de la ville de Marmande

Le budget primitif 2015 de la ville de Marmande s'équilibre en dépenses et en recettes à la somme de 34 415 828.13 € dont 26 318 221.35 € pour la section de fonctionnement et 8 097 606.78 € pour la section d'investissement.

J.JACQUET présente les grandes lignes du budget primitif 2015, le premier de la majorité comme l'a précédemment évoqué M. le MAIRE.

M. CERUTI remarque que les documents préparatoires reçus étaient donc faux et non sincères puisqu'ils n'indiquaient la baisse des impôts fonciers bâti et non bâti comme énoncé précédemment par M. le MAIRE. Pour lui ce budget ne répond pas à l'attente des marmandais avec un dérapage des dépenses de fonctionnement, une augmentation des dépenses de personnel malgré la non reconduction des CDD, et la baisse des subventions aux associations, mais aussi celle de la formation des nouveaux élus. Il note la pauvreté du budget d'investissement.

C'est un budget d'austérité pour un changement qui se fait attendre et au vu des contradictions relevées dans ce budget et explicitées précédemment, pour sa part ce budget ne mérite pas d'être voté. Par contre s'il analyse l'ensemble, s'il rajoute l'annonce de la baisse de la fiscalité faite en cours de ce conseil, l'ossature de ce budget n'est plus lisible, sur quels services se porteront les réductions des recettes ? il décide de voter contre.

M. le MAIRE répond point par point en précisant que les décisions sont prises en Conseil Municipal et non en commission.

Pour L. GAY les informations transmises en commission n'étaient pas réelles et craint que la baisse des taux de fiscalité ne soit qu'une anticipation des futures augmentations des bases.

M. le MAIRE rétorque que c'est l'Etat qui fixe les bases et le Conseil Municipal qui vote les taux.

J. JACQUET reprend la présentation du BP chapitre par chapitre ce qui fait dire à J.HOCQUELET que ce n'était pas annoncé. Celle-ci lui explique que sans cette procédure chaque changement en cours d'exercice devra se faire par Décision Modificative. Ce serait très lourd.

M. le MAIRE lui précise que cela se faisait précédemment mais que l'équilibre général serait voté à la fin. L. VALAY lui indique et lui confirme qu'elle a voté les budgets sous cette forme depuis plus de 10 ans.

J. JACQUET reprend la présentation des Recettes et des Dépenses de Fonctionnement chapitre par chapitre à laquelle M. CERUTI et C. CILLIERES demandent quelques précisions, M. le MAIRE, P. LABARDIN et L. VALAY y répondent.

Cinq conseillers municipaux du groupe d'opposition (FIGUES (+pouvoir de A. MAHIEU) – HOCQUELET – CILLIERES – BORDERIE) s'abstiennent, L. GAY et M. CERUTI votent contre.

Pour les Recettes et Dépenses d'Investissement, M. le MAIRE explique au préalable à L. GAY que l'emprunt est un mode de gestion avec des taux avantageux à seulement 2 % qui représente moins de charges de gestion. Une collectivité qui n'emprunte pas, cela n'existe pas car elle doit préparer l'avenir.

Pendant la présentation de J. JACQUET chapitre par chapitre, des explications sont demandées par M. CERUTI, C. CILLIERES et S. BORDERIE qui obtiennent les précisions nécessaires.

Le vote est le même que précédemment y compris sur l'équilibre général de la totalité du BP 2015.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré :

Décide d'adopter le budget primitif 2015 de la Ville de Marmande.

Le vote du budget par chapitre a donné le résultat suivant :

➤ **Chapitre 70 – Produits des services du domaine et ventes diverses** 866 600 € (+0.52 %)
Votants : 33 - Abstention : 5 (FIGUES (+1) – HOCQUELET – CILLIERES – BORDERIE) Exprimés : 28
Contre : 2 (GAY - CERUTI) - Pour : 26 - Dossier adopté à la majorité

➤ **Chapitre 73 – Impôts et taxes** 16 974 206 € (+0.29 %)
Votants : 33 - Abstention : 5 (FIGUES (+1) – HOCQUELET – CILLIERES – BORDERIE) Exprimés : 28
Contre : 2 (GAY - CERUTI) - Pour : 26 - Dossier adopté à la majorité

➤ **Chapitre 74 – Dotations subventions et participations** 5 127 372 € (- 5.22 %)
Votants : 33 - Abstention : 5 (FIGUES (+1) – HOCQUELET – CILLIERES – BORDERIE) Exprimés : 28
Contre : 2 (GAY - CERUTI) - Pour : 26 - Dossier adopté à la majorité

➤ **Chapitre 75 – Autres produits de gestion courante** 177 094 € (-12 %)
Votants : 33 - Abstention : 5 (FIGUES (+1) – HOCQUELET – CILLIERES – BORDERIE) Exprimés : 28
Contre : 2 (GAY - CERUTI) - Pour : 26 - Dossier adopté à la majorité

➤ **Chapitre 013 – Atténuation de charges** 106 500 € (+8.57 %)
Votants : 33 - Abstention : 5 (FIGUES (+1) – HOCQUELET – CILLIERES – BORDERIE) Exprimés : 28
Contre : 2 (GAY - CERUTI) - Pour : 26 - Dossier adopté à la majorité

➤ **Chapitre 76 – Produits financiers** 3 636.58 € (-13.38 %)
Votants : 33 - Abstention : 5 (FIGUES (+1) – HOCQUELET – CILLIERES – BORDERIE) Exprimés : 28
Contre : 2 (GAY - CERUTI) - Pour : 26 - Dossier adopté à la majorité

➤ **Chapitre 77 – Produits exceptionnels** 121 195.35 €
Votants : 33 - Abstention : 5 (FIGUES (+1) – HOCQUELET – CILLIERES – BORDERIE) Exprimés : 28
Contre : 2 (GAY - CERUTI) - Pour : 26 - Dossier adopté à la majorité

➤ **Chapitre 78 – Reprises sur provisions**
Votants : 33 - Abstention : 5 (FIGUES (+1) – HOCQUELET – CILLIERES – BORDERIE) Exprimés : 28
Contre : 2 (GAY - CERUTI) - Pour : 26 - Dossier adopté à la majorité

➤ **Chapitre 042 – Opérations d'ordre de transfert entre sections** 452 714.28 €
Votants : 33 - Abstention : 5 (FIGUES (+1) – HOCQUELET – CILLIERES – BORDERIE) Exprimés : 28
Contre : 2 (GAY - CERUTI) - Pour : 26 - Dossier adopté à la majorité

II - Dépenses de fonctionnement

➤ **Chapitre 011 – Charges à caractère général** 4 437 499.88 € (+3.08 %)
Votants : 33 - Abstention : 5 (FIGUES (+1) – HOCQUELET – CILLIERES – BORDERIE) Exprimés : 28
Contre : 2 (GAY - CERUTI) - Pour : 26 - Dossier adopté à la majorité

➤ **Chapitre 012 – Charges de personnel et frais assimilés** 13 611 910 € (+1.67)

Votants : 33 - Abstention : 5 (FIGUES (+1) – HOCQUELET –CILLIERES -BORDERIE) Exprimés : 28
Contre : 2 (GAY - CERUTI) - Pour : 26 - Dossier adopté à la majorité

➤ **Chapitre 014 – Atténuations de produits** 26 000 €

Votants : 33 - Abstention : 5 (FIGUES (+1) – HOCQUELET –CILLIERES -BORDERIE) Exprimés : 28
Contre : 2 (GAY - CERUTI) - Pour : 26 - Dossier adopté à la majorité

➤ **Chapitre 65 – Autres charges de gestion courante** 3 233 952.50 € (-1.02 %)

Votants : 33 - Abstention : 5 (FIGUES (+1) – HOCQUELET –CILLIERES -BORDERIE) Exprimés : 28
Contre : 2 (GAY - CERUTI) - Pour : 26 - Dossier adopté à la majorité

➤ **Chapitre 66 – Charges financières** 886 008.41 € (+4.34 %)

Votants : 33 - Abstention : 5 (FIGUES (+1) – HOCQUELET –CILLIERES -BORDERIE) Exprimés : 28
Contre : 2 (GAY - CERUTI) - Pour : 26 - Dossier adopté à la majorité

➤ **Chapitre 67 – Charges exceptionnelles** 227 257.17 €

Votants : 33 - Abstention : 5 (FIGUES (+1) – HOCQUELET –CILLIERES -BORDERIE) Exprimés : 28
Contre : 2 (GAY - CERUTI) - Pour : 26 - Dossier adopté à la majorité

➤ **Chapitre 023 – Virement à la section d'investissement** 3 100 000 €

Votants : 33 - Abstention : 5 (FIGUES (+1) – HOCQUELET –CILLIERES -BORDERIE) Exprimés : 28
Contre : 2 (GAY - CERUTI) - Pour : 26 - Dossier adopté à la majorité

➤ **Chapitre 042 – Opérations d'ordre de transfert entre sections** 795 593.39 €

Votants : 33 - Abstention : 5 (FIGUES (+1) – HOCQUELET –CILLIERES -BORDERIE) Exprimés : 28
Contre : 2 (GAY - CERUTI) - Pour : 26 - Dossier adopté à la majorité

III - Recettes d'investissement

➤ **Chapitre 13 – Subventions d'investissement** 394 413.80 €

Votants : 33 - Abstention : 5 (FIGUES (+1) – HOCQUELET –CILLIERES -BORDERIE) Exprimés : 28
Contre : 2 (GAY - CERUTI) - Pour : 26 - Dossier adopté à la majorité

➤ **Chapitre 16 – Emprunts et dettes assimilés** 1 500 000 €

Votants : 33 - Abstention : 5 (FIGUES (+1) – HOCQUELET –CILLIERES -BORDERIE) Exprimés : 28
Contre : 2 (GAY - CERUTI) - Pour : 26 - Dossier adopté à la majorité

➤ **Chapitre 10 – Dotations fonds divers et réserves** 2 054 952.07 €

Votants : 33 - Abstention : 5 (FIGUES (+1) – HOCQUELET –CILLIERES -BORDERIE) Exprimés : 28
Contre : 2 (GAY - CERUTI) - Pour : 26 - Dossier adopté à la majorité

➤ **Chapitre 27 – Autres immobilisations financières** 13 441.52 €

Votants : 33 - Abstention : 5 (FIGUES (+1) – HOCQUELET –CILLIERES -BORDERIE) Exprimés : 28
Contre : 2 (GAY - CERUTI) - Pour : 26 - Dossier adopté à la majorité

➤ **Chapitre 024 – Produits des cessions** 173 000 €

Votants : 33 - Abstention : 5 (FIGUES (+1) – HOCQUELET –CILLIERES -BORDERIE) Exprimés : 28
Contre : 2 (GAY - CERUTI) - Pour : 26 - Dossier adopté à la majorité

➤ **Chapitre 040 – Opérations d'ordre de transfert entre sections**

Votants : 33 - Abstention : 5 (FIGUES (+1) – HOCQUELET –CILLIERES -BORDERIE) Exprimés : 28
Contre : 2 (GAY - CERUTI) - Pour : 26 - Dossier adopté à la majorité

➤ **Chapitre 041 – Opérations patrimoniales** (Chapitres 040 et 041 : 795 593.39 €)

Votants : 33 - Abstention : 5 (FIGUES (+1) – HOCQUELET –CILLIERES -BORDERIE) Exprimés : 28
Contre : 2 (GAY - CERUTI) - Pour : 26 - Dossier adopté à la majorité

➤ **Chapitre 021 - Virement de la section de fonctionnement** 3 100 000 €

Votants : 33 - Abstention : 5 (FIGUES (+1) – HOCQUELET –CILLIERES -BORDERIE) Exprimés : 28
Contre : 2 (GAY - CERUTI) - Pour : 26 - Dossier adopté à la majorité

IV - Dépenses d'investissement

➤ **Chapitre 20 – Immobilisations incorporelles** 118 000 €

Votants : 33 - Abstention : 5 (FIGUES (+1) – HOCQUELET –CILLIERES -BORDERIE) Exprimés : 28
Contre : 2 (GAY - CERUTI) - Pour : 26 - Dossier adopté à la majorité

20h30 - Départ de J. CORREGES (Pouvoir à B. MANIER)

➤ **Chapitre 204 – Subventions d'équipement versées** 80 000 €

Votants : 33 - Abstention : 5 (FIGUES (+1) – HOCQUELET –CILLIERES -BORDERIE) Exprimés : 28
Contre : 2 (GAY - CERUTI) - Pour : 26 - Dossier adopté à la majorité

➤ **Chapitre 21 – Immobilisations corporelles** 1 408 462.67 €

Votants : 33 - Abstention : 5 (FIGUES (+1) – HOCQUELET –CILLIERES -BORDERIE) Exprimés : 28
Contre : 2 (GAY - CERUTI) - Pour : 26 - Dossier adopté à la majorité

➤ **Chapitre 23 – Immobilisations en cours** 1 805 971.04 €

Votants : 33 - Abstention : 5 (FIGUES (+1) – HOCQUELET –CILLIERES -BORDERIE) Exprimés : 28
Contre : 2 (GAY - CERUTI) - Pour : 26 - Dossier adopté à la majorité

➤ Chapitre opérations

- **Aménagement du cimetière PATRAS** 5 000 €

Votants : 33 - Abstention : 5 (FIGUES (+1) – HOCQUELET –CILLIERES -BORDERIE) Exprimés : 28
Contre : 2 (GAY - CERUTI) - Pour : 26 - Dossier adopté à la majorité

- **OPAH-RU** 53 000 €

Votants : 33 - Abstention : 5 (FIGUES (+1) – HOCQUELET –CILLIERES -BORDERIE) Exprimés : 28
Contre : 2 (GAY - CERUTI) - Pour : 26 - Dossier adopté à la majorité

- **Piste d'Athlétisme Dartialh** 23 000 €

Votants : 33 - Abstention : 5 (FIGUES (+1) – HOCQUELET –CILLIERES -BORDERIE) Exprimés : 28
Contre : 2 (GAY - CERUTI) - Pour : 26 - Dossier adopté à la majorité

- **Centre Vie Cœur de Vie** 185 000 €

Votants : 33 - Abstention : 5 (FIGUES (+1) – HOCQUELET –CILLIERES -BORDERIE) Exprimés : 28
Contre : 2 (GAY - CERUTI) - Pour : 26 - Dossier adopté à la majorité

- **Eglise Notre Dame** 40 000 €

Votants : 33 - Abstention : 5 (FIGUES (+1) – HOCQUELET –CILLIERES -BORDERIE) Exprimés : 28
Contre : 2 (GAY - CERUTI) - Pour : 26 - Dossier adopté à la majorité

➤ **Chapitre 16 – Emprunts et dettes assimilés** 2 115 300 €

Votants : 33 - Abstention : 5 (FIGUES (+1) – HOCQUELET –CILLIERES -BORDERIE) Exprimés : 28
Contre : 2 (GAY - CERUTI) - Pour : 26 - Dossier adopté à la majorité

➤ **Chapitre 040 – Opérations d'ordre de transfert entre sections : travaux en régie** 452 715 €

Votants : 33 - Abstention : 5 (FIGUES (+1) – HOCQUELET –CILLIERES -BORDERIE) Exprimés : 28
Contre : 2 (GAY - CERUTI) - Pour : 26 - Dossier adopté à la majorité

J. HOCQUELET demande à intervenir et incite M. le MAIRE à la prudence concernant les remarques un peu trop suffisantes sur les votes de chacun. Il approuve le plaidoyer de M. le MAIRE sur l'emprunt mais dénonce les décisions précipitées sur la baisse des taux qui ne permettent pas une bonne préparation du Conseil et qui sont en totale contradiction avec les déclarations du Maire qui se refuse à des décisions à l'emporte-pièce.

Il note que la baisse des charges de personnel est avant tout due aux contrats aidés et que certains ratios de dépenses réelles de fonctionnement se dégradent. Ce budget reste dans la droite ligne des précédents, on n'y voit pas la patte de Daniel BENQUET.

Il rappelle que c'est en commission que le débat a lieu et que l'on informe la minorité ... à la condition que les chiffres présentés soient justes. Que s'est-il passé entre le 13 mars et ce conseil pour que le service des Finances ait autant à travailler le lundi et le matin du conseil, il pense avoir une « petite idée » !

M. le MAIRE lui répond que la décision a été prise lors du séminaire des élus le 21 mars au vu des marges de manœuvre qui avaient été dégagées et qu'il n'était pas envisageable de présenter un budget excédentaire dans un contexte plus que difficile sans en faire profiter les marmandais, d'autant que c'était un engagement de la campagne municipale. Il assume d'avoir été audacieux et remercie les services pour le travail supplémentaire qui leur a été demandé. Il n'y avait aucun calcul là-dedans.

J. JACQUET précise que les documents sur les dépenses n'ont pas subi de modifications.

L. VALAY indique à J. HOCQUELET qu'heureusement le budget se situe dans la continuité car nous assumons vos engagements précédents alors que vous vous abstenez.

Celui-ci lui rétorque qu'il s'attendait à un « nouveau souffle » et donc que l'abstention est justifiée. Les marmandais jugeront quand ils auront à juger et souligne également l'augmentation des indemnités des élus.

M. le MAIRE lui signifie que la politique, ce n'est pas du bénévolat.

P. LABARDIN lui rappelle qu'auparavant l'opposition était plus courageuse car elle votait davantage de choses et lui précise que le vrai travail de fond de la réorganisation des services qui est réalisée n'est pas visible dans l'immédiat car la situation que nous avons trouvé, n'était pas florissante.

Pour terminer et à ce sujet, C. CILLIERES demande à ce que l'on ne fasse pas référence aux anciennes pratiques pour justifier celles utilisées par la majorité.

Dossier n° 3 – Adoption du budget annexe 2015 du parc de stationnement

Le budget annexe 2015 du parc de stationnement s'équilibre en dépenses et en recettes à la somme de 632 013.78 € dont 309 723.40 € pour la section d'exploitation et 322 290.38 € pour la section d'investissement.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré :

Décide d'adopter le budget annexe 2015 du parc de stationnement de la ville de Marmande.

Votants : 33 - Abstention : 0 - Exprimés : 33 - Contre : 0 - Pour : 33 –
Dossier adopté à l'unanimité

Dossier n° 4 – Adoption du budget annexe 2015 de l'assainissement

Le budget annexe 2015 du service assainissement s'équilibre en dépenses et en recettes à la somme de 2 448 082.54 € dont 514 641.26 € pour la section d'exploitation et 1 933 441.28 € pour la section d'investissement.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré :

Décide d'adopter le budget annexe 2015 du service assainissement de la ville de Marmande.

Votants : 33 - Abstention : 0 - Exprimés : 33 - Contre : 0 - Pour : 33 –
Dossier adopté à l'unanimité

Dossier n° 5 – Adoption du budget annexe 2015 du Service Public d'Assainissement Non Collectif (SPANC)

M. CERUTI demande à ce que l'on étudie la possibilité de mettre fin à la délégation de Service Public à Véolia ce qui fait réagir D.DUTHEIL et lui rappelle que cette délégation avait été accordée par l'ancienne majorité.

M. le MAIRE conclut en lui précisant qu'il est d'accord pour procéder à l'étude.

Le budget annexe 2015 du SPANC s'équilibre en dépenses et en recettes à la somme de 134 077.88 €.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré :

Décide d'adopter le budget annexe 2015 du service public d'assainissement non collectif de la ville de Marmande.

Votants : 33 - Abstention : 0 - Exprimés : 33 - Contre : 0 - Pour : 33 –
Dossier adopté à l'unanimité

Dossier n° 6 – Adoption du budget annexe 2015 - Production d'Energie Renouvelable

Le budget annexe 2015 de Production d'Energie Renouvelable s'équilibre en dépenses et en recettes à la somme de 504 618.57 € dont 266 168.38 € pour la section d'exploitation et 238 450.19 € pour la section d'investissement.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré :

Décide d'adopter le budget annexe 2015 de Production d'Energie Renouvelable de la ville de Marmande.

Votants : 33 - Abstention : 0 - Exprimés : 33 - Contre : 0 - Pour : 33 –
Dossier adopté à l'unanimité

Dossier n° 7 - Détermination des taux de la fiscalité sur les ménages – année 2015

J. JACQUET propose donc la réduction des taux sur le foncier bâti de 38,55 % à 37,65 % et sur le foncier non bâti de 102,14 % à 99,50 % suite à l'annonce de M. le MAIRE dans son discours introductif. La taxe d'habitation reste inchangée à 15,10 %.

J. HOCQUELET note que ce dossier n'était pas sur table mais venait d'arriver à la table. Il constate dans un rapide calcul qu'il s'agit d'une baisse de 26 € pour un pavillon de couple moyen dans un lotissement. C'est toujours bien. Voir après qu'est ce qui permet cela, une baisse des services ? Ce n'est pas polémique, on jugera plus tard.

L. VALAY lui rappelle certains projets notamment concernant la rocade qui n'avaient fait l'objet d'aucun dossier avec l'ancienne majorité.

M. le MAIRE note que ce qui importe c'est la baisse des taux et corrige ce qui est dit. Baisse de 2,5 % sur le non bâti et de 2,3 % sur le bâti, cela fera 48,30 € en moins ce qui n'est pas négligeable et c'est important si l'on veut attirer plus de nouveaux habitants qui pour l'instant s'installent autour de Marmande et dont les enfants contribuent à augmenter nos charges de centralité en utilisant certains de nos services sans que nous ayons la contrepartie de taxes que nous ne percevons pas. Il faut imposer mais sur une base plus large, c'est ce pari que je veux tenir. Il insiste sur la première fois qu'une telle baisse intervient et c'est notre premier budget.

M. CERUTI aurait voulu que cela baisse un peu plus et précise que contrairement à ce qui est écrit sur le document qui vient d'être distribué, cela n'a pas été vu et examiné en commission des Finances du 13 mars. De plus, il ne voit pas de cohérence dans la dynamique fiscale quand dans le même temps, on baisse les taux et on augmente largement par exemple les tarifs des transports.

M. le MAIRE lui indique que VGA accuse un déficit de 11,5 M € pour les services à la population et que ce n'est plus acceptable, il faut absolument rééquilibrer entre l'impôt et l'usage, c'est une mesure d'équité. Il faudra payer le juste prix, l'impôt ne peut tout prendre en charge.

M. CERUTI souligne qu'une collectivité n'est pas une entreprise, qu'il ne s'agit pas de raisonner en terme d'entreprise mais de permettre l'accès à tous au service public.

M. le MAIRE lui précise que pour certains services, il existe des abonnements accessibles à tous.

J. HOCQUELET fait remarquer que l'on parle de gens qui fuient notre commune alors que la population augmente. Concernant les charges de centralité, il conseille au Maire d'en parler au Président de VGA pour avoir une discussion qui aura lieu avec les collègues de l'agglomération. Il termine en soulignant que l'effort de la baisse est plus important pour le foncier non bâti que pour le foncier bâti. Ce à quoi M. le MAIRE lui répond n'avoir pu faire différemment et conclut que pour la première fois à Marmande les taux baissent, ceci est un signe politique fort.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré :

Décide d'adopter les taux d'imposition suivants pour 2015 :

Taxe d'habitation :	15,10 %
Taxe sur le foncier bâti :	37,65 %
Taxe sur le foncier non-bâti :	99.50 %

Votants : 33 - Abstention : 0 - Exprimés : 33 - Contre : 0 - Pour : 33 –
Dossier adopté à l'unanimité

Dossiers Finances :

Dossier n° 8 – Effacement de dettes

Par jugement en date du 22 janvier 2015, le Tribunal d'Instance de Marmande a décidé l'effacement des dettes de la famille NOBLEAUX Angélique et SEGARRA Jean-Luc (impayés clae et restauration scolaire) pour un montant de 449,28 €

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré :

Décide de procéder à l'effacement des dettes suivantes :

- la famille NOBLEAUX Angélique et SEGARRA Jean-Luc (impayés clae et restauration scolaire) pour un montant de 449,28 €.

Précise que les crédits nécessaires sont prévus au budget primitif de l'exercice 2015, chapitre 65, article 6542.

Autorise M. le MAIRE à signer les états de taxes et produits irrécouvrables.

Votants : 33 - Abstention : 0 - Exprimés : 33 - Contre : 0 - Pour : 33 -
Dossier adopté à l'unanimité

Dossier n° 9 – Remise gracieuse de pénalités de retard

La Trésorerie d'Agen a transmis à la Ville de Marmande une demande de remise gracieuse de pénalités de retard d'un montant de 740 euros et concernant des taxes d'urbanisme au nom du contribuable suivant :

- SCI SB (Monsieur Cédric SENDER)

Ce contribuable ayant payé sa dette en principal, il y a lieu de se prononcer sur une remise gracieuse de ces pénalités conformément aux termes de l'article L215A du Livre des Procédures Fiscales.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré :

Décide d'accorder la remise gracieuse des pénalités de retard d'un montant de 740 euros à la société SCI SB (Monsieur Cédric SENDER).

Votants : 33 - Abstention : 0 - Exprimés : 33 - Contre : 0 - Pour : 33 -
Dossier adopté à l'unanimité

Dossier n°10 – Convention de partenariat entre la Ville de Marmande et Val de Garonne Agglomération dans le cadre de la compétence Petite-Enfance

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré :

Valide les conventions suivantes :

➤ de la commune de Marmande vers Val de Garonne Agglomération

Convention de mise à disposition de service Entretien et Restauration au profit de l'ALSH de Val de Garonne Agglomération

Convention de mise à disposition de service Transport au profit de l'ALSH de Val de Garonne Agglomération

Convention de mise à disposition de service Petits Travaux au profit de l'ALSH de Val de Garonne Agglomération

Convention de remboursement de frais Utilisation du Bâtiment (Maison de la petite Enfance de La Gravette) au profit de Val de Garonne Agglomération

Convention de remboursement de frais Transport au profit de l'ALSH de Val de Garonne Agglomération

➤ de Val de Garonne Agglomération vers la Commune de Marmande

Convention de remboursement de frais Utilisation du Bâtiment (ALSH de Lolya-Marmande) au profit de la Commune de Marmande

Convention d'utilisation des locaux de l'ALSH de Lolya- Marmande au profit de la Commune de Marmande

Précise que ces conventions entrent en vigueur à compter du 1^{er} janvier 2015 pour une nouvelle période de 3 ans.

Autorise M. le MAIRE ou M. le 1^{er} Adjoint à signer tous les documents relatifs à cette délibération.

Votants : 33 - Abstention : 0 - Exprimés : 33 - Contre : 0 - Pour : 33 -
Dossier adopté à l'unanimité

Dossier n°11 – Adoption d'une convention de groupement de commande entre la Ville de Marmande, le CCAS et l'EPA Cité de la Formation Marmande en vue de la passation d'un marché pour la souscription des contrats d'assurance.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré :

Approuve le projet de convention de groupement ci-joint, pour la passation d'un appel d'offre ouvert relatif à la souscription des contrats d'assurance entre la Ville de Marmande, l'EPA Cité de la Formation Marmande et le CCAS.

- Dit** que la Ville de Marmande est désignée comme coordonnateur de ce groupement, avec pour mission de centraliser les besoins, de gérer la procédure de marché, de signer et notifier le marché.
- Précise** que l'exécution du marché demeure sous l'égide de chaque membre du groupement
- Dit** que c'est la Commission d'Appel d'Offres compétente qui désignera l'offre économiquement la plus avantageuse.
- Autorise** M. le MAIRE ou son représentant à signer les marchés publics et tous autres documents inhérents à cette opération.

Votants : 33 - Abstention : 0 - Exprimés : 33 - Contre : 0 - Pour : 33 -
Dossier adopté à l'unanimité

Dossier n°12 – Dépôt INPI « La Marmandaise » et « Marmande Avenue »

M. le MAIRE expose le projet de dépôt à l'INPI de deux noms « La Marmandaise » et « Marmande Avenue » en vue de soutenir ou de participer à des actions de marketing territorial dans le cadre de démarches menées par les partenaires locaux.

Il propose de déposer :

- « La Marmandaise » : pour les classes n° 30, 31 et 32 ;
- « Marmande Avenue » : pour les classes n° 35, 38 et 42.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré :

- Donne** pouvoir à Me WITTMAN afin d'effectuer toutes démarches, signer tous documents aux fins d'inscription et d'enregistrement des marques « La Marmandaise » et « Marmande Avenue » auprès de l'INPI.
- Autorise** M. le MAIRE ou son représentant à signer tous les documents correspondants.

Votants : 33 - Abstention : 0 - Exprimés : 33 - Contre : 0 - Pour : 33 -
Dossier adopté à l'unanimité

Dossiers Ressources Humaines :

Dossier n°13 – Instauration d'une gratification pour 2 stagiaires de l'Enseignement Supérieur

P. LABARDIN rappelle que les étudiants de l'enseignement supérieur peuvent être accueillis au sein de la collectivité pour effectuer un stage dans le cadre de leur cursus de formation.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré :

Décide d'instituer une gratification de 13,75 % du plafond de la sécurité sociale de l'année en cours :

- pour l'accueil de Madame Clémence LORENZATO, étudiante en MASTER 2 Développement durable et aménagement du territoire pour la période du 1er mars au 31 juillet 2015. Elle sera associée au projet Centre Ville Cœur de vie - développement durable à Marmande
- pour l'accueil de Monsieur Raphaël DUPRE, étudiant en MASTER 2 des métiers du Multimédia et de l'Internet pour la période du 23 mars au 30 juin 2015 au sein du service Communication de la Ville de Marmande.

Dit que les modalités de cette rémunération seront définies par une convention entre l'établissement, le stagiaire et la collectivité.

Autorise M. le MAIRE ou son représentant à signer ladite convention et tous les documents relatifs à cette délibération.

Dit que les crédits nécessaires seront prélevés aux articles et chapitres du budget.

Votants : 33 - Abstention : 0 - Exprimés : 33 - Contre : 0 - Pour : 33 -
Dossier adopté à l'unanimité

Dossier n°14 – Modification du tableau des emplois : création d'un emploi d'adjoint administratif principal de 2ème classe

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré :

Décide de créer à compter du 1er avril 2015 un poste à temps complet de 35 heures hebdomadaires au service Urbanisme, qui sera pourvu par intégration directe d'un fonctionnaire au grade d'adjoint administratif principal de 2ème classe.

Dit qu'il sera nécessaire de modifier le tableau des emplois de la Ville en annulant le poste à temps complet de brigadier de Police Municipale.

Dit que cette rémunération sera prélevée aux articles correspondants du budget de la Ville.

Votants : 33 - Abstention : 0 - Exprimés : 33 - Contre : 0 - Pour : 33 -
Dossier adopté à l'unanimité

Dossier n°15 – Convention avec l'AIPIS - Mise à disposition de personnel

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré :

Autorise M. le MAIRE ou son représentant à signer la convention de mise à disposition de personnel avec l'AIPIS à compter du 1^{er} janvier 2015 sur la base d'un volume maximum de dépenses de 42 685€.

Dit que les crédits nécessaires seront prévus aux articles et chapitres du budget primitif.

Votants : 33 - Abstention : 0 - Exprimés : 33 - Contre : 0 - Pour : 33 -
Dossier adopté à l'unanimité

Dossiers Urbanisme :

Dossier n°16 – Avenue Fleming - Cession de l'emprise de l'emplacement réservé par la SCI Métairie du Thore (Magasin CHAUSSON)

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré :

Accepte la cession à titre gratuit de la parcelle DT n°121 pour une superficie de 1 502m²,

Accepte la cession à titre onéreux du solde de la parcelle DT n° 121 pour une superficie de 301m² au prix de 15,00 € le m², soit 4 515 € conformément à l'avis de France Domaines,

Dit que l'acte sera rédigé en l'étude de Maître CAUNEGRE, notaire à Seyches,

Autorise M. le MAIRE, son 1^{er} Adjoint ou l'adjoint à l'Urbanisme à signer tous documents à cet effet.

Votants : 33 - Abstention : 0 - Exprimés : 33 - Contre : 0 - Pour : 33 -
Dossier adopté à l'unanimité

Dossier n°17 – Constitution de servitude avec ERDF sur la parcelle cadastrée section IN n° 147

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré :

Accepte la constitution de servitude au profit d'Electricité Réseau Distribution France sur la parcelle cadastrée section IN n° 147 tel que décrit ci-dessus

Dit que la présente servitude est consentie à titre gratuit

Dit que l'acte de constitution de servitude sera réalisé aux frais d'ERDF en l'étude de Maître SAURS, notaire de la Commune sis à Marmande, en collaboration avec Maître AUGARDE, notaire d'ERDF sis à Puymirol

Autorise M. le MAIRE, son 1^{er} Adjoint ou l'Adjoint chargé de l'Urbanisme à signer tous documents à cet effet

Votants : 33 - Abstention : 0 - Exprimés : 33 - Contre : 0 - Pour : 33 -
Dossier adopté à l'unanimité

Dossier n°18 – Rocade Barreau Est – Cession de l'emprise de l'emplacement réservé par la SAS LISA

J. HOCQUELET demande si sur ce dossier, il s'agit d'un terrain que la municipalité rachète en vue de la réalisation de la rocade Est, ce qui l'amène à dire que ça progresse sur ce projet. M. le MAIRE lui rétorque que s'il y a bien une volonté municipale d'avancer sur la rocade, il n'en est pas de même de la part du Conseil Départemental car pour 2015 rien n'est budgété alors qu'un engagement est pris pour 2019 et pourtant cette infrastructure est une urgence pour les entreprises du site de Carpète. Il trouve regrettable d'être confronté, lors de divers contacts avec cette collectivité et sur ce sujet, à une fin de non recevoir ce que confirme A. VERDIER car étant directement impacté par cette rocade lorsqu'il sollicite le Conseil Départemental on lui répond par « on n'a pas le premier euro »

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré :

Accepte	la cession à la Commune de Marmande de l'emprise de l'emplacement réservé n° 1 destiné à la création du barreau est de la Rocade,
Dit	les surfaces à céder correspondent aux parcelles EK n°148 et 150 pour une superficie totale de 3691m²,
Dit	que la cession se fera par acte notarié pour l'euro symbolique
Dit	que la cession se fera dans le domaine privé de la commune et qu'une procédure ultérieure de classement dans le domaine public sera réalisée après enquête publique
Désigne	Maître SAURS, notaire de la Commune sis à Marmande, en relation avec Maître CINTAS, notaire de la SAS LISA sis à La Réole pour la rédaction de l'acte
Autorise	M. le MAIRE ou son 1 ^{er} Adjoint à signer tous documents à cet effet

Votants : 33 - Abstention : 0 - Exprimés : 33 - Contre : 0 - Pour : 33 -
Dossier adopté à l'unanimité

Dossier n°19 – Définition des modalités de mise à disposition du public du dossier de modification simplifiée n°4 du PLU

Aujourd'hui, la question de la modification de ce document se pose au regard des nouveaux projets immobiliers sur le centre-ville, notamment sur l'îlot des Nouvelles Galeries.

M. CERUTI s'interroge sur ce dossier de modification du PLU et demande si le projet des « Nouvelles Galeries » est finalisé car il n'est pas favorable à l'exonération totale donnée aux promoteurs d'appliquer un pourcentage de logements sociaux. M. le MAIRE lui répond que ce dossier est en cours mais pour qu'il se concrétise, il est favorable à cette dérogation et tient à le rassurer parce que sur l'ensemble des projets immobiliers prévus dans les années à venir, il y aura plus de logements sociaux sur le territoire que le quota préconisé.

M. CERUTI, circonspect s'abstient

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré :

Précise	que le dossier de projet de modification simplifiée n°04 du PLU de la commune de Marmande sera mis à la disposition du public, ainsi qu'un registre permettant au public de formuler ses observations aux heures d'ouverture du service Urbanisme de la Mairie de Marmande, du 7 Avril 2015 au 7 Mai 2015 inclus
Précise	que durant cette même période, le public pourra également adresser par écrit ses observations à Monsieur le Maire de Marmande, Place Clémenceau, 47200 Marmande.
Dit	qu'un avis précisant l'objet de cette procédure, le lieu et les heures où le public pourra consulter le dossier et formuler des observations sera publié en caractères apparents dans un journal diffusé dans le Département et affiché à la mairie de Marmande.
Précise	que la présente délibération sera transmise à : <ul style="list-style-type: none">▪ Monsieur le Préfet de Lot et Garonne,▪ Monsieur le Président du Conseil Régional d'Aquitaine,▪ Monsieur le Président du Conseil Général de Lot et Garonne,▪ Monsieur le Président de la Chambre du Commerce et de l'Industrie,▪ Monsieur le Président de la Chambre des Métiers▪ Monsieur le Président de la Chambre d'Agriculture,▪ Monsieur le Président du SCOT,▪ Monsieur le Président de Val de Garonne Agglomération en charge du Programme Local de l'Habitat et de l'organisation des transports urbains
Précise	que la présente délibération fera l'objet d'un affichage durant un mois à la Mairie de Marmande et d'une mention en caractères apparents dans un journal diffusé dans le Département et d'une publication au Recueil des Actes Administratifs de la commune.

Votants : 33 - Abstention : 1 (CERUTI) - Exprimés : 32 - Contre : 0 - Pour : 32 -
Dossier adopté à l'unanimité

Décisions

- ♦ Décision n° 2015.012 – 26.01.15 - Contrat de prestations de services pour l'assistance et le contrôle du peuplement animal
- ♦ Décision n° 2015.013 - 26.01.15 - Frais de restauration Conseil Citoyen
- ♦ Décision n° 2015.014 – 27.01.15 - Avenant au contrat de maintenance d'équipement pour la restauration scolaire
- ♦ Décision n° 2015.015 – 28.01.15 - Don d'un fonds par Madame Sophie SUBRAN aux archives municipales
- ♦ Décision n° 2015.016 – 28.01.15 - Don d'un fonds par Madame Michèle ADAM aux archives municipales
- ♦ Décision n° 2015.017 – 30.01.15 - Hébergement temporaire de Madame Clémence Joya
- ♦ Décision n° 2014.018 – 03.02.15 - Convention de formation avec le CNFPT (Madame Laurie PINASSEAU)
- ♦ Décision n° 2015.019 – 04.02.15 - Souscription des contrats d'assurance du personnel – risques statutaires - Marché 13.16 Avenant n° 2
- ♦ Décision n° 2015.020 – 05.02.15 - Réhabilitation de la couverture zinguerie de l'école maternelle Labrunie - Marché n° 14.16
- ♦ Décision n° 2015.021 – 06.02.15 - Don d'un fonds par Madame PASSICOS aux archives municipales
- ♦ Décision n° 2015.022 – 09.02.15 - Master-Class « sensibilisation au domaine du son et de l'amplification sur scène » au Florida d' Agen
- ♦ Décision n° 2015.023 – 10.02.15 - Exposition d'Art Contemporain en partenariat avec le FRAC Aquitaine, au musée Marzelles
- ♦ Décision n° 2015.024 – 12.02.15 - Souscription des contrats d'assurance du personnel – risques statutaires - Marché 13.16 - Avenant n° 3
- ♦ Décision n° 2015.025 – 12.02.15 - Renouvellement contrat de maintenance du progiciel WININVEST logiciel de gestion des immobilisations
- ♦ Décision n° 2015.026 – 13.02.15 - Convention pour l'intervention dans le cadre des Temps d' Activités Périscolaires (TAP)
- ♦ Décision n° 2015.027 – 16.02.15 - Contrat de Maintenance Alarmes Anti-Intrusion avec L'EURL ALARME VIDEO
- ♦ Décision n° 2015.028 – 16.02.15 - Convention de formation avec la société FLORAVENIR (15 agents du service espaces verts)
- ♦ Décision n° 2015.029 – 19.02.15 - Fournitures de matériels électriques - Marché n°2014.02
- ♦ Décision n° 2015.030 – 20.02.15 - Contrat de maintenance du groupe électrogène de l'Espace Expositions – Année 2015
- ♦ Décision n° 2015.031 – 20.02.15 - Contrat de Maintenance Logiciel et Matériel PV électroniques – V1
- ♦ Décision n° 2015.032 – 23.02.15 - Convention de formation avec le CNFPT (Madame Laurie PINASSEAU)
- ♦ Décision n° 2015.033 – 24.02.15 - Convention pour un séjour dans le Centre UCPA Bombannes – Camping de l'Aire du Lac
- ♦ Décision n° 2015.034 - 02.03.15 - Convention de formation avec le CNFPT (Monsieur Jérémie BEZOS)
- ♦ Décision n° 2015.035 – 09.03.15 -Réalisation d'une passerelle et d'un grill : Équipement scénique du COMOEDIA - Marché n°15.02
- ♦ Décision n° 2015.036 – 09.03.15 - Convention de formation avec FLORAVENIR (Agents du service espaces verts)
- ♦ Décision n° 2015.037 – 10.03.15 - Avenant de transfert de la convention d'occupation privative du domaine public conclue avec la Société Bouygues Télécom et de son avenant n°1
- ♦ Décision n° 2015.038 – 12.03.15 - Renouvellement du bail de location de l'appartement n°1, 5, rue Arago, Marmande, à Mademoiselle Emmanuelle TUVAS
- ♦ Décision n° 2015.039 – 13.03.15 - Achat Fournitures Electriques – Comoedia - Marché n° 13.15 – Avenant n° 1
- ♦ Décision n° 2015.040 – 13.03.15 - Contrat de spectacle pour « Raconte-moi une histoire » animé par le Théâtre Terrain Vague - Spectacle conté

- ♦ Décision n° 2015.041 – 16.03.15 - Produits et fournitures service espaces verts - Marché 14.02 – Lot n° 6 - Avenant n° 1
- ♦ Décision n° 2015.042 – 16.03.15 - « Fête des Fleurs et de la Fraise » les 16 et 17 mai 2015 - Prestation de « INTERFEL »

L'ordre du jour étant épuisé, M. le MAIRE lève la séance à 21 heures 55.

Le Secrétaire de séance,
Jean-Pierre MARCHAND



Le Maire de Marmande,
Daniel BENQUET

